



DIMANCHE, LE 4 AOÛT DERNIER SE TENAIT LA 4^E ÉDITION DE LA TRAVERSÉE DU LAC GOBEIL QUI S'EST AVÉRÉE ÊTRE ENCORE UNE FOIS UN GRAND SUCCÈS!

Félicitations au comité organisateur!

Félicitations!

À l'Odysée artistique pour le 14^e Festival intime de musique classique qui s'est tenu du 17 au 21 juillet 2019 à l'Église Notre-Dame-de-Bon-Désir.

FESTIVAL DE LA BALEINE BLEUE

9-10-11 AOÛT

VENDREDI
CHÂTEAU ARÉNA

19H PARADE DE PIPOUNAPI
20H OUVERTURE DU FESTIVAL
22H CHANSONNIERS FRANCIS GIRARD AUDET ET BASS LEBLANC

DIMANCHE ACTIVITÉ DE LA CORPORATION TOURISTIQUE
-TOUR GUIDÉ INTERACTIF DES BERGERONNES- CIRCUIT HISTORIQUE
MEMBRE: 3\$ NON-MEMBRE 5\$
FAMILLE 10\$
DÉPART 15H ET 14H30 AU KIOSQUE
D'INFORMATIONS TOURISTIQUE

SAMEDI
CAMPING BON-DÉSIR

11H DÉBUT DES ACTIVITÉS
-JEUX GONFLABLES
-RALLYE À PIEDS
-CONCOURS DE SCIE-MÉCANIQUE
-ACTIVITÉS INTERACTIVES
AVEC EXPLORATION NATURE
-BIÈRES, MAIS ET HOT-DOG SUR PLACE

POUR INFORMATIONS :
VALÉRIE LESSARD
418-587-3590

CONSOMMATIONS DISPONIBLES SUR PLACE



LA MAISON DE L'ENCOULEVENT



AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE RÈGLEMENT 2019-131

LA POPULATION DES BERGERONNES EST CORDIALEMENT INVITÉE À UNE CONSULTATION PUBLIQUE QUI SE TIENDRA LE MARDI 3 SEPTEMBRE 2019 À 16 H 30 AU BUREAU MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES, AU 424, RUE DE LA MER.

Cette consultation portera sur le règlement 2019-131 ayant pour objet de créer la zone 231-V et lui ajouter des spécifications propres. L'adoption du règlement 2019-131 est susceptible d'approbation référendaire.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau de la municipalité situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes, durant les heures de bureau.

RAPPEL – Licences relatives aux chiens



En vertu de l'article 4 du règlement HCN-1005 relatif aux animaux, tout propriétaire ou gardien d'un chien devra obtenir pour chacun de ses chiens une licence sans délai. Cette licence ne peut être cédée et est non remboursable.

Tout propriétaire ou gardien d'un chien qui ne respecte pas cet article encourt une amende. Veuillez prendre note que le gardien doit s'assurer que le chien porte cette licence en tout temps. La somme à payer pour l'obtention d'une licence est de dix dollars. De plus, la licence est valide pour la durée de vie du chien pour lequel elle est délivrée.

Chiens en liberté

La Municipalité des Bergeronnes aimerait vous informer que l'article 18 du Règlement HCN-1005 relatifs aux animaux indique que tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.)



Samedi le 27 juillet dernier, plusieurs bénévoles se sont joints à la Mission 100 tonnes pour une corvée de nettoyage sur les rives de la rivière Grandes-Bergeronnes qui leur ont permis de ramasser 714 livres de déchets. Merci à Jessica Bouchard pour l'initiative, au Service de gestion des matières résiduelles de la MRC La Haute-Côte-Nord, au groupe scout Bois-de-Boulogne, au Carrefour jeunesse-emploi HCN ainsi qu'aux citoyens présents sur place pour la réalisation de cet événement.



2E CONCOURS AGENT(E) DE DÉVELOPPEMENT

Poste : Permanent/Temps plein (35 heures/semaine)

DESCRIPTION DU POSTE

Sous l'autorité de la directrice générale, l'agent(e) de développement municipal est responsable de la mise en application de politiques visant à offrir une qualité et une diversité de services qui touchent la vie sociale, communautaire et économique. L'agent(e) de développement municipal aura pour principal mandat d'animer, mobiliser et fournir une aide technique aux porteurs de projets de sa communauté ainsi que de participer activement au travail de concertation de la MRC. Son rôle est central pour assurer un dynamisme sur le territoire et améliorer les milieux de vie.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Être à l'affût de l'environnement externe, identifier et saisir les projets et opportunités ayant le potentiel de contribuer au développement et à la diversification de l'économie du territoire et coordonner les activités avec les divers intervenants ;
- Créer et assurer différentes activités de développement, trouver le financement nécessaire et voir à la gestion des enveloppes budgétaires de son secteur ;
- Assurer le développement économique, culturel et social de la municipalité en effectuant la recherche et l'obtention de subvention et de financement ;
- Travailler de concert avec les différents acteurs de la communauté et de la région ;
- Supporter la communauté dans la planification, l'élaboration et la réalisation des projets ;
- Collaborer aux initiatives de diversification économique et de maintien des services dans sa communauté ;
- Réaliser une démarche d'animation et de mobilisation dans la communauté ;
- Coordonner les activités en lien avec la salle de quilles et la bibliothèque municipale ;
- Mettre à jour le site Internet de la municipalité et le calendrier des événements aux Bergeronnes ;
- Effectuer toute autre tâche qui relève de sa compétence, à la demande de son supérieur immédiat.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Posséder une formation ou une combinaison de formations et d'expériences équivalentes liées au développement local, au marketing ou à tout autre domaine connexe ;
- Être habile à gérer plusieurs dossiers à la fois et à établir d'excellentes relations interpersonnelles ;
- Capacité à travailler de façon autonome et en équipe et avoir du leadership ;
- Connaissance des enjeux de développement de la Haute-Côte-Nord et des Bergeronnes ;
- Bonne capacité de synthèse et de rédaction ;
- Excellent français parlé et écrit ;
- Maîtriser les outils informatiques de base (suite Office, Internet, etc).

CONDITIONS D'EMPLOI

- Poste permanent à temps complet de 35 heures par semaine ;
- Souplesse dans les horaires ;
- Soirs et fins de semaine à l'occasion ;
- Rémunération selon les compétences et l'expérience.

Date limite: le 20 août 2019 à 16 h à l'attention de Véronique Lapointe:

Par la poste: Municipalité des Bergeronnes
424, rue de la Mer,

Les Bergeronnes (Québec) G0T 1G0

OU par courriel: direction.general@bergeronnes.com



Complice de votre quotidien

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Investissements de plus de 300 000 \$

Inauguration du Marché Richelieu Les Bergeronnes

Les Bergeronnes, le 18 juillet 2019 - Yannick et Marc-André Tremblay, propriétaires du Marché Richelieu Les Bergeronnes, soulignaient ce matin la fin des travaux de rénovation de leur magasin. Des investissements de plus de 300 000 \$ auront permis au magasin de 9 185 pi² de bénéficier d'importantes améliorations depuis mai dernier.

La coupure de ruban a eu lieu en présence de Francis Bouchard, maire des Bergeronnes, Steve Berthiaume, conseiller politique de M. Ouellet, député de René-Lévesque et Joanne Tremblay, conseillère ventes et marketing du Journal Haute Côte-Nord.

Le magasin propose toujours une ambiance unique grâce à une décoration actuelle, des services bonifiés et un design moderne. La clientèle pourra désormais vivre une expérience de magasinage améliorée avec le même accueil et service personnalisé qui était propre à ce magasin.

Nouveautés

- Un nouveau décor contemporain aux couleurs du concept Richelieu ainsi qu'un mobilier renouvelé;
- L'ajout de nombreux produits de boulangerie;
- Une plus grande sélection de bières de brasserie dans un bel espace boutique avec l'ajout d'un nouveau réfrigérateur à bières;
- Un agrandissement du secteur frais
- Une offre SAQ élargie, avec l'ajout d'une quarantaine de nouveaux spiritueux québécois
- Une reconfiguration du secteur de l'épicerie avec une centaine de nouveaux produits;
- Une offre bonifiée de mets cuisinés sur place;

METRO INC.

Avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 16 milliards de dollars, METRO INC. est un chef de file dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie au Québec et en Ontario. Par ses activités de détaillant, franchiseur, distributeur et fabricant, elle exploite ou approvisionne un réseau de plus de 600 magasins d'alimentation sous plusieurs bannières dont Metro, Metro Plus, Super C et Food Basics, de même que de plus de 650 pharmacies principalement sous les bannières Jean Coutu, Brunet, Metro Pharmacy et Drug Basics, qui procurent de l'emploi à près de 90 000 personnes. Pour plus de détails, visitez corpo.metro.ca.

PROCHAIN VERSEMENT POUR LE
PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES
1 septembre 2019

Crédit d'impôt pour la mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles

Si vous faites exécuter des travaux de mise aux normes d'une installation d'assainissement des eaux usées de votre résidence principale ou de votre chalet, vous pourriez obtenir un crédit d'impôt remboursable. Le crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles soutient financièrement les propriétaires et les copropriétaires qui ont conclu une entente avec un entrepreneur qualifié pour réaliser des travaux sur une installation septique. N'oubliez pas qu'avant de pouvoir mettre aux normes votre installation septique, une demande doit en premier lieu être dûment déposée au bureau municipal. Par conséquent, le demandeur doit également respecter les exigences relatives au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Le crédit d'impôt s'applique pour les années d'imposition 2017 à 2022. De plus, certaines conditions s'appliquent.

Pour en savoir plus sur le crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles, communiquer avec Revenu Québec au 1 800 361-3795.